

# Pass Entreprendre en Pays de la Loire - Pass Prêt d'Honneur-Microcrédit

## REGION DES PAYS DE LA LOIRE

### Présentation du dispositif

Soutenir un entrepreneuriat solide, pérenne, et générateur d'emplois, en accompagnant les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque étape de leur parcours, et en particulier dans leur recherche de financement.

Il existe 4 autres accompagnements "Pass Entreprendre Pays de Loire" correspondant à chaque étape du projet entrepreneurial :

- [Pass Diagnostic](#),
- [Pass Construction du Projet](#),
- [Pass Primo-développement de l'entreprise](#),
- [Pass Entreprendre en Pays de la Loire - Pass Garantie](#).

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le "Pass Prêt d'Honneur - Microcrédit" est une aide octroyée aux porteurs de projet de création et/ou reprise d'entreprise ou aux entrepreneurs. Ce Pass s'adresse également aux demandeurs d'emploi comme aux salariés.

##### — Critères d'éligibilité

Le porteur de projet doit :

- être majeur,
- être installé (ou prévoir d'installer) son entreprise en Pays de la Loire,
- exercer son activité entrepreneuriale à titre principal et non occasionnel ou accessoire,
- qui n'a pas immatriculé son entreprise ou seulement depuis moins de 2 ans.

Chaque associé dans un même projet d'entreprise pourra demander un Pass.

#### Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Le "Pass Prêt d'Honneur - Microcrédit" permet de bénéficier d'une expertise d'ingénierie financière, notamment d'optimiser le plan de financement de l'entreprise, et d'un appui à la recherche de financements nécessaires au projet (prêt bancaire et autres financements publics ou privés).

Cet accompagnement doit permettre :

- de s'assurer de la structuration financière du projet,

- d'apporter une aide à la mobilisation de financements privés et publics,
- de préparer au passage devant le(s) comité(s) d'attribution.

Les documents construits avec le bénéficiaire et notamment le business plan doivent lui être transmis sous forme numérique modifiable.

## Quelles sont les particularités ?

### — Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre à ce dispositif :

- les activités immobilières (sauf les activités classées code NAF 55, à l'exception des meublés touristiques.),
- le médical et médico-social (les activités classées en NAF 86, 87, 88),
- les activités financières et d'assurance (les activités classées en NAF 64,65,66).
- la production agricole primaire, pêche, aquaculture, sylviculture.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le "Pass Prêt d'Honneur - Microcrédit" est une subvention d'un montant de 200 € correspond à une participation financière de la Région au coût de l'accompagnement et est versé au partenaire une fois l'accompagnement réalisé. La couverture totale du coût de l'accompagnement n'est pas garantie.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

La demande de PASS s'effectue en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

Une fois le PASS obtenu, l'entrepreneur s'adresse directement à l'accompagnateur de son choix parmi le réseau de partenaires ayant conventionné avec la Région.

Pout toute information : Direction de l'entreprise et de l'innovation à [pass.entreprendre@paysdelaloire.fr](mailto:pass.entreprendre@paysdelaloire.fr).

---

## Organisme

### REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire  
44966 NANTES

---

## Déposer son dossier

- [https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/?redirectTo=app.connected.config.depot.simple&redirectParams=%7B%22%23%22:null,%22tenantId%22:%22prod%22,%22configurationId%22:%22F\\_PASS\\_FINANCE%22%7D](https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/?redirectTo=app.connected.config.depot.simple&redirectParams=%7B%22%23%22:null,%22tenantId%22:%22prod%22,%22configurationId%22:%22F_PASS_FINANCE%22%7D)

---

## Source et références légales

### Sources officielles

Règlement d'intervention d'octobre 2024.